

Communiqué de presse

3 septembre 2018

Autonomie des personnes âgées : une campagne d'information sur les aides et les solutions proposées

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) lance une campagne d'information sur les aides et les solutions possibles pour faire face à une situation de perte d'autonomie liée à l'âge. Elle relaie ainsi l'information délivrée par le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, dont la mission d'information du grand public représente une mesure phare de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Conduite avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, cette campagne participe de la volonté de promouvoir un meilleur accès aux solutions d'accompagnement portée par la feuille de route en faveur des personnes âgées annoncée par la Ministre en mai dernier.

La campagne s'articule autour d'un programme court « Ensemble pour l'autonomie » diffusé sur France 3 et France 5 et de chroniques radios « On en parle » diffusées sur RTL, France bleu et Nostalgie.

« Ensemble pour l'autonomie », 15 épisodes diffusés sur France télévisions

En moins d'1 minute, 15 épisodes visent à informer les personnes âgées en perte d'autonomie et leurs aidants sur les thématiques suivantes :

- **Les informations générales sur la perte d'autonomie** : le point d'information local dédié aux personnes âgées, la méthode d'évaluation de l'autonomie.
- **La vie à domicile** : l'aide à domicile, les aides financières, la sortie d'hospitalisation...
- **Les solutions d'hébergement** : les critères de choix, les différents types d'établissements ou d'accueil, les aides financières...
- **Les solutions pour les aidants.**



Les épisodes seront diffusés **du 3 au 30 septembre sur France 3 et France 5** (40 diffusions).
À retrouver sur [France.tv, rubrique « Ensemble pour l'Autonomie »](https://www.france.tv/rubrique/ensemble-pour-l-autonomie) en replay et sur www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr à l'issue de la campagne.

« On en parle », 4 chroniques diffusées sur RTL, France bleu et Nostalgie

Une personne âgée, deux aidants et un professionnel témoignent, en 1 minute, de leur utilisation du portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr pour choisir les établissements et les services, se renseigner sur les aides possibles...

Ces 4 chroniques seront diffusées à 140 reprises sur RTL, France bleu et Nostalgie du 3 au 30 septembre et sur des stations d'outre-mer entre le 7 et le 26 septembre.

Retrouvez toutes les informations sur les aides et les solutions disponibles pour faire face à une situation de perte d'autonomie sur le portail d'information www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d'autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2018, la CNSA gère un budget de plus de 26 milliards d'euros.

Contact presse

Aurore Anotin – CNSA

Tél. : 01 53 91 21 75

aurore.anotin@cnsa.fr